



Agir pour
la biodiversité

Problématique « Choucas de tours » : les solutions vraiment efficaces ne sont toujours pas mises en œuvre !

Plus d'un an s'est écoulé depuis la présentation des conclusions de l'enquête scientifique sur l'écologie du Choucas des tours en Bretagne*. Ces conclusions vont dans le même sens que les analyses portées par associations de protection de la nature : les campagnes de tirs ne sont pas utiles pour réguler l'espèce (qui, pour rappel, est protégée) ; il faut lancer sans tarder des expérimentations pour obstruer les cheminées (sites de reproduction) et limiter leur accès au maïs, principale nourriture du choucas.



Ces solutions sont désormais connues et partagées, mais toujours pas mises en œuvre ! Bretagne Vivante et la LPO Bretagne s'impatientent.

Une étude scientifique qui propose des solutions claires et précises

Il aura fallu attendre plus d'un an après la présentation de l'étude scientifique sur le Choucas des tours* pour que soit enfin lancé le Plan régional d'actions (PRA) Choucas des tours. Un retard qui nous interroge sur la volonté réelle des pouvoirs publics d'appliquer les préconisations de l'étude.

Pour rappel, voici **les termes de la conclusion de l'étude*** qui présente des leviers pour limiter les populations de choucas :

« Ainsi, pour freiner la dynamique du choucas des tours dans l'ouest de la France, considérant que la destruction d'individus par tir ou par piège n'est **pas une solution**

efficace à terme, il semble nécessaire de mettre en place des solutions pour limiter autant que possible l'accès aux sites de nidification (enrillagement/obstruction des conduits de cheminées) et aux ressources alimentaires (destruction du maïs dans les chaumes, limitation de l'accès aux tas d'ensilages et stabulations, etc.) »

Bretagne Vivante et la LPO Bretagne resteront vigilantes sur l'engagement des instances publiques et des élus dans le **processus d'occultation des cheminées** qui accueillent aujourd'hui plus de 90% de la nidification.

Associations de protection de la nature et monde agricole : travaillons ensemble pour résoudre le « problème choucas »

Bretagne Vivante et la LPO Bretagne suivront également de près l'**investissement du milieu agricole** dans les mesures mises en œuvre pour limiter les quantités de nourriture issues des champs moissonnés de maïs et des grains de maïs non digérés dans l'ensilage. En Bretagne, c'est en moyenne de 7 000 tonnes sur champs et 10 000 tonnes de grains non digérés dans l'ensilage.

La responsabilité de l'agriculture, basée sur la production de maïs en Bretagne, est indéniable, mais **Bretagne Vivante et la LPO Bretagne se proposent d'accompagner sur le long terme les agriculteurs dans l'élaboration de solutions durables et efficaces.**

Des campagnes de tir inutiles et contre productives encore prévues en 2022 !

L'objectif du PRA Choucas est de limiter la population des choucas en agissant sur les deux paramètres, l'alimentation et la nidification. **Nous demandons une mise en œuvre rapide de ces mesures et l'arrêt total de la destruction par tirs et piégeages engagés depuis 2007.**

Ces actions, touchant en grande majorité les individus non-reproducteurs, sont **sans effet sur la dynamique de l'espèce** comme le montre l'évolution de la population reproductrice dans le Finistère : 15 000 couples en 2010, 45 000 en 2021.

On peut comprendre que l'administration veuille à satisfaire, pour raisons sociales, les demandes d'une profession impactée par cette espèce, **mais en réalité, en choisissant ce mode d'action illusoire, elle n'aura fait qu'aggraver la situation.** De fait, nous nous interrogeons sur la place de la Fédération régionale de chasse de Bretagne dans ce plan régionale d'actions.

Bretagne Vivante et la LPO Bretagne feront à nouveau recours sur les dérogations de destruction d'espèce protégée si les préconisations de l'étude ne sont pas mises en application, accompagnées d'une remise en cause des tirs et piégeages inefficaces. En effet, la poursuite de la politique actuelle rendrait impossible toute évaluation des mesures proposées dans l'étude.

Rappels des faits en matière de recours contentieux :

Les arrêtés préfectoraux (22, 29 et 56) adoptés au printemps 2022 ont fait l'objet de plusieurs recours d'association, dont Bretagne Vivante et la LPO Bretagne.

Pour la première fois, le juge administratif a prononcé la suspension de ces 3 arrêtés, tenant compte des conclusions de l'étude* scientifique.

Allez plus loin :

www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/57086/439986/file/20230301_Demande_d%C3%A9rog_2023%20-%20Copie.pdf

* Étude « Acquisition de connaissances sur l'écologie du Choucas des tours (*Corvus monedula*) en région Bretagne de S. Dugravos et R. Chambon, Université Rennes 1, 2022.

Rapport à télécharger ici <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/de-nouvelles-connaissances-sur-l-ecologie-du-a4942.html>

Contacts presse

* Bretagne Vivante : Barbara Deyme - 07 86 49 04 59

* LPO Bretagne : Olivier Retail – 06 77 30 21 49